



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**

**DÉCISION N° AU-18-098
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Annick Voisin, 8^{ème} Maire-adjoint ;

VU la proposition de la société Pandore, représentée par Madame Maud Montillon, gérante, dont le siège est situé au 22 rue de Lesseps, 75020 Paris, de présenter un spectacle de musique et de danse, dans le cadre de Vincennes fête l'Europe, organisé par la ville de Vincennes samedi 19 mai, dont le coût est fixé à 1 900 euros (mille neuf cents euros) TTC ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition de la société Pandore d'un spectacle de musique et de danse au regard de la programmation d'animations prévues dans le cadre de Vincennes fête l'Europe organisé par la ville de Vincennes samedi 19 mai ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société Pandore, représentée par Madame Maud Montillon, gérante, dont le siège est situé au 22 rue de Lesseps, 75020 Paris, dont le coût est fixé à 1 900 euros (mille neuf cents euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des
sports et des relations
internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180412-lmc1H5100H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/04/2018
Date de Publication : 12/04/2018